

Modalités de transport des prélèvements vers l'Unité de Pathologie Moléculaire

V004 : Refonte du document

1 OBJECTIF

Décrire les modalités optimums de transport des prélèvements vers l'unité de Pathologie Moléculaire de l'Institut Bergonié afin d'éviter une altération des échantillons, préjudiciable au diagnostic et de diminuer, le plus possible, le délai du rendu des résultats.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Cette fiche s'applique à tous les services de soins de l'Institut Bergonié, aux services de soins externes, aux laboratoires d'anatomocytopathologie et aux coursiers envoyant des prélèvements dans l'unité de Pathologie Moléculaire de l'Institut Bergonié en vue de la réalisation de diagnostics et/ou protocoles de recherche clinique.

3 CADRE REGLEMENTAIRE DU TRANSPORT PAR ROUTE

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (dit " Accord ADR ") en vigueur :

Les échantillons prélevés sur des patients sont à considérer comme « matière infectieuse » et sont classés dans la classe 6.2 comportant 2 catégories :

- **Catégorie A** : matière infectieuse qui, de la manière dont elle est transportée, peut, lorsqu'une exposition se produit, provoquer une invalidité permanente ou une maladie mortelle ou potentiellement mortelle chez l'homme ou l'animal, jusque-là en bonne santé.
 - Transport avec le n° **ONU 2814** et la mention « **MATIERE INFECTIEUSE POUR L'HOMME** », instruction d'emballage P620.
- **Catégorie B** : matière infectieuse qui ne répond pas aux critères de classification dans la catégorie A.
 - Transport avec le n° **ONU3373** et la mention « **MATIERE BIOLOGIQUE, CATEGORIE B** », instruction d'emballage P650.

Quelle que soit la catégorie, le transport doit respecter le principe du « triple emballage » :

- Emballage primaire contenant l'échantillon (obligatoirement étanche pour les prélèvements liquides)
- Emballage secondaire étanche et hermétique contenant un matériau absorbant
- Emballage tertiaire rigide et robuste

4 MODALITÉS DE TRANSPORT

4.1 Tubes contenant des copeaux ou carottes de tissus fixés et inclus en paraffine

- **Transport** : à température ambiante dans une enveloppe à bulles afin de limiter les chocs durant le transport
- **Délai d'acheminement** : délais postaux
- **A déposer** dans la panier prévue au laboratoire général « Réception prélèvement Pathologie Moléculaire » ou à remettre en main propre aux techniciens en cas d'analyse urgente.

4.2 Tubes contenant des ponctions (thyroïde, pancréas, poumon...)

- **Transport** : à température ambiante avec respect du triple emballage → **L'emballage primaire doit obligatoirement être étanche.**
- **Délai d'acheminement** : sans milieu de préservation (type CytoLyt), délai maximum de 24 heures suivant le prélèvement ; avec milieu de préservation, respecter les recommandations fournisseur du milieu de préservation (exemple pour le CytoLyt : cellules préservées 8 jours à température ambiante)
- **A déposer** dans la panier prévue au laboratoire général « Réception prélèvement Pathologie Moléculaire » ou à remettre en main propre aux techniciens en cas d'analyse urgente.
- **Après 17h** : Les prélèvements ne contenant pas de milieu de préservation doivent être déposés dans le réfrigérateur FR001 (Salle des frigos à côté du laboratoire général) et les documents dans la panier prévue au laboratoire général ; les prélèvements acheminés dans du milieu de préservation (ponctions thyroïde, pancréas, ponctions sous écho-endoscopie) peuvent rester à température ambiante sur la paillasse de réception du laboratoire général.

4.3 Tubes d'ADN

- **Transport** : à température ambiante avec respect du triple emballage
- **Délai d'acheminement** : délais postaux
- **A déposer** dans la panier prévue au laboratoire général « Réception prélèvement Pathologie Moléculaire » ou à remettre en main propre aux techniciens en cas d'analyse urgente.

4.4 Tubes d'ARN

- **Transport** : en carboglace (avec transporteur agréé) avec respect du triple emballage
- **Délai d'acheminement** : délai maximal de 48 heures. Arrivée au plus tard le vendredi. Attention aux week-ends et jours fériés.
- **Remettre le prélèvement en main propre** aux technicien/nes du CRB pour stocker le prélèvement à -80°C (cf. CRB-PROC-0003)

4.5 Tubes de sang (tube spécifique ; analyse acides nucléiques circulant)

- **Transport** : à température ambiante avec respect du triple emballage → **L'emballage primaire doit obligatoirement être étanche.**
 - **Délai d'acheminement** : tube spécifiques avec milieu de préservation (type Roche ou Streck), délai maximum de 3 à 4j à température ambiante
- ➔ **Prélèvements directement déposés à la réception de la Biologie Médicale (1er étage, bâtiment J) → cf.BIOL-FITC-0082.**

4.6 Tubes de sang et moelle osseuse EDTA

- **Transport** : à température ambiante avec respect du triple emballage → **L'emballage primaire doit obligatoirement être étanche.**
- **Délai d'acheminement** : **3 heures maximum**

Au-delà des 3 heures, les analyses de biologie moléculaire pourront potentiellement être ininterprétables.

- ➔ **Tubes de sang** : Prélèvements directement déposés à la réception de la Biologie Médicale (1er étage, bâtiment J) → cf.BIOL-FITC-0082.
- ➔ **Moelle osseuse** : prélèvements à remettre en main propre aux technicien/nes de Pathologie Moléculaire pour congélation immédiate à -20°C (CG02, salle des frigos laboratoire général).

4.7 Tissus congelés

- **Transport** : en carboglace (avec transporteur agréé, ex : cryoglobe) avec respect du triple emballage
- **Délai d'acheminement** : délai maximal de 48 heures. Arrivée au plus tard le vendredi. Attention aux week-ends et jours fériés.
- **Remettre le prélèvement en main propre** aux technicien/nes du CRB pour stocker le prélèvement dans la bonbonne d'azote située en salle macroscopie de l'unité ACP (cf. CRB-PROC-0003)

4.8 Tissus conservés en RNAlater

Les tissus peuvent être conservés en RNAlater jusqu'à une semaine à température ambiante ; au-delà d'une semaine, conserver à +4°C (1 mois maximum). Le tissu doit être coupé en morceaux de 5mm maximum et placé dans au moins 5 volumes de RNAlater (2 morceaux maximum par cryotube de 1,8ml).

- **Transport** : à température ambiante avec respect du triple emballage
- **Délai d'acheminement** : délais postaux
- **Remettre le prélèvement en main propre** aux technicien/nes du CRB pour stocker le prélèvement à +4°C

- **Après 17h** : les prélèvements doivent être déposés dans le réfrigérateur FR001 (Salle des frigos à côté du laboratoire général) et les documents dans la poubelle prévue au laboratoire général.

4.9 Lames blanches (coupe de tissu fixé inclus en paraffine, coupe ou empreinte de tissu frais)

En cas de tissu frais (ou tissu congelé), les coupes ou empreintes doivent obligatoirement être fixées avant envoi :

- **2 bains de 15 minutes dans du Carnoy (méthanol, acide acétique 3:1) puis séchage 48 heures**
- **Transport** : à température ambiante (mettre les lames dans une boîte cartonnée ou plastique puis placer la boîte dans une enveloppe à bulles afin de limiter les chocs durant le transport)
- **Délai d'acheminement** : délais postaux
- **A déposer** au secrétariat de l'Unité de Pathologie Moléculaire

4.10 Blocs de paraffine

- **Transport** : à température ambiante dans une enveloppe à bulles afin de limiter les chocs durant le transport
- **Délai d'acheminement** : délais postaux
- **A déposer** au secrétariat de l'Unité de Pathologie Moléculaire

5 IDENTITOVIGILANCE ET TRAÇABILITE

Les prélèvements doivent être parfaitement identifiés et accompagnés de la feuille de prescription d'analyses (prescription Netsig ou PGMC) ainsi qu'un double de compte-rendu.

L'identité du patient doit obligatoirement comporter le nom de naissance, prénom, sexe et date de naissance.

Les prélèvements pour lesquels le diagnostic est urgent doivent être signalés sur la feuille de prescription d'analyse (prescription Netsig ou PGMC).

Tout dépôt de prélèvement doit être tracé sur les registres de réception (BPAT-FQ-0078) disponibles au secrétariat pour les échantillons 4.9 et 4.10 ou au laboratoire général pour les unités de Pathologie Moléculaire et CRB.

Renseigner sur la page correspondant au jour du dépôt :

- L'heure de dépôt
- Le nombre de colis déposés
- La provenance du colis
- Le visa de la personne déposant le colis
- Pour les dépôts faits après 17h, renseigner l'endroit où est stocké le colis dans la case « commentaires »